

Charte de partenariat pour la réussite universitaire des bacheliers en sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)



Lycée Victor Hugo
Besançon



Lycée Jules Haag
Besançon



Lycée Pierre-Adrien Pâris
Besançon



Lycée Edgar Faure
Morteau



Lycée Saint-Paul
Besançon



Lycée Jules Viette
Montbéliard



Lycée du Bois
Mouchard



Lycée Victor Bérard
Morez



Lycée Paul Émile Victor
Champagnole



Lycée Jacques Duhamel
Dole



Lycée Pré Saint-Sauveur
Saint-Claude



Édouard Belin
Vesoul



Lycée Louis Aragon
Héricourt



Lycée Augustin Cournot
Gray



Lycée Raoul Follereau
Belfort



Charte de partenariat

pour la réussite universitaire des bacheliers en sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Dans le cadre de la mise en place du baccalauréat en sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et de la perspective de la sortie des premiers lauréats de ce diplôme à la session de juin 2013,

les partenaires ci-dessous

- les lycées de l'académie préparant au baccalauréat STI2D.
- l'Université de Franche-Comté (UFC), dans le cadre de la liaison lycée-université et en particulier les instituts universitaires de technologie (IUT) de Besançon-Vesoul et Belfort-Montbéliard ; l'unité de promotion, de formation et de recherche (UPFR) des sports de Besançon ; les unités de formation et de recherche (UFR) sciences et techniques (ST) de Besançon et sciences, techniques et gestion de l'industrie (STGI) de Belfort-Montbéliard.
- l'Université de technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM).

conviennent

de développer conjointement des actions de préparation et d'accompagnement des lycéens de la filière STI2D, afin de leur permettre de réussir sereinement une poursuite d'études universitaires.

Pour ce faire les contractants s'engagent à :

1. Désigner,

- dans l'enseignement supérieur, un enseignant ou un enseignant-chercheur de chaque composante pour chaque lycée préparant au baccalauréat STI2D ;
- dans chaque lycée un professeur référent.

2. Mettre en place,

- dans le cadre du parcours de découverte des métiers et formations (PDMF),
 - en première, des demi-journées thématiques associant étudiants et professionnels témoignant de parcours de réussite à partir des filières STI ;

– en première, une journée spécifique « 24h dans le supérieur, spéciale STI2D » en complément de la démarche d'orientation active ;

Dans le cadre du développement de la mixité de certains cursus de formation, un encadrement féminin des parcours de découverte sera recherché.

3. Développer un tutorat, étudiant du supérieur issu de la filière STI envers un ou plusieurs élèves de STI2D, qui pourrait prendre la forme de rencontres au lycée, dans l'établissement d'enseignement supérieur et à titre d'exemple :

- la première rencontre en septembre au lycée, l'étudiant faisant part de son expérience en terminale, du calendrier, des objectifs ;
- la deuxième rencontre en janvier à l'université, démarche d'orientation sur demi-journée ou une journée avec un accompagnement étudiant ;
- la troisième rencontre en mai au lycée, opération *coaching* et motivation pour le baccalauréat.

La conduite des actions de tutorat par des étudiantes sera à privilégier

4. Faciliter l'association d'étudiants de l'enseignement supérieur aux projets développés et produits en terminale STI2D, en fonction de leurs natures par une intégration partielle de ceux-ci en situation de « ressources ».

5. Moduler l'intégration des élèves des sections STI2D aux travaux initiés dans le cadre des plateformes technologiques, lorsque le lycée est associé à ce type de structure.

6. Organiser des interventions ciblées d'universitaires sur des thèmes technologiques touchant l'innovation (R&D) et le développement durable en particulier.

7. Garantir un accès à l'enseignement supérieur (licence, DUT, BTS) à tous les bacheliers STI2D et prioritairement sur le premier vœu pour les élèves ayant obtenu une mention Très bien ou Bien.

Un groupe de pilotage académique constitué par une représentation du corps d'inspection, des chefs d'établissement, des chefs de travaux, de représentants de l'enseignement supérieur établira un bilan annuel du fonctionnement des opérations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la charte ci dessus.

Les signataires

Le président
de l'Université
de Franche-Comté

Le recteur,
chancelier des universités

Le directeur de l'UTBM

Pour l'enseignement supérieur

Le directeur de l'UFR ST

Le directeur de l'UPFR des sports

Le directeur de l'UFR STGI

Le directeur de l'IUT de Besançon-Vesoul

Le directeur de l'IUT de Belfort-Montbéliard

Pour les lycées

Département du Doubs

Le proviseur du lycée
Victor Hugo, Besançon

Le proviseur du lycée
Jules Haag, Besançon

Le proviseur du lycée
Pierre-Adrien Pâris, Besançon

Le proviseur du lycée
Edgar Faure, Morteau

Le directeur du lycée privé
Saint Paul, Besançon

Le proviseur du lycée
Jules Viette, Montbéliard

Département du Jura

Le proviseur du lycée
du Bois, Mouchard

Le proviseur du lycée
Victor Bérard, Morez

Le proviseur du lycée
Paul Émile Victor, Champagnole

Le proviseur du lycée
Jacques Duhamel, Dole

Le proviseur du lycée
Pré Saint-Sauveur, Saint-Claude

Département de Haute-Saône

Le proviseur du lycée
Édouard Belin, Vesoul

Le proviseur du lycée
Louis Aragon, Héricourt

Le proviseur du lycée
Augustin Cournot, Gray

Département du Territoire de Belfort

Le proviseur du lycée
Raoul Follereau, Belfort